



## **Modifications proposées au Code de course RCA 2022 par le groupe de travail sur le Code de course 2025**

Conformément au mandat daté du 23 janvier 2025, le groupe de travail (le « GT ») a proposé des modifications au Code qui seront soumises à l'examen des membres à la prochaine assemblée semi-annuelle.

Le GT a mené une consultation auprès des intervenants en février/mars 2025. À cette occasion, il a été demandé aux intervenants d'exprimer leurs préoccupations et leurs problèmes. Les commentaires ont été reçus et examinés par le GT. Les propositions ci-jointes ont été élaborées après prise en compte des commentaires des intervenants. De plus, le GT a examiné les modifications apportées aux règles 2025 par WR et a intégré certaines de ces modifications dans les modifications proposées. Les modifications adoptées par WR concernent principalement les sprints sur plage.

Les modifications proposées apportent des changements mineurs visant à clarifier le Code et à faciliter sa compréhension et son application par les intervenants. Certaines modifications importantes ont aussi été apportées au Code, comme suit :

- Interdiction pour les rameurs âgés de moins de 19 ans de participer à des épreuves avec restriction de poids (à compter du 1er avril 2028)
- En cas de conflit entre les versions française et anglaise des règles, la version anglaise prévaudra.
- La définition du terme « compétiteur » a été simplifiée et les définitions des compétiteurs « novices » et « composés » ont été ajoutées.
- Les compétiteurs participant à des épreuves avec restriction de poids devront présenter une pièce d'identité officielle au moment de la pesée.
- La règle concernant les uniformes des compétiteurs a été clarifiée.
- Précision selon laquelle la responsabilité de la sécurité incombe ultimement aux compétiteurs.
- La présence à la réunion des entraîneurs/représentants des équipes participant à la régate est obligatoire.
- Règle clarifiant les retraits et leur incidence sur le tirage au sort.
- Règle pour définir les équipages hors concours.
- Règle concernant l'assistance à un équipage chaviré.
- Règle révisée concernant la composition du jury, y compris le nombre minimum de juges-arbitres pour différents types de régates.
- Révision de la règle afin de ne pas imposer de temps minimum entre les courses d'une épreuve pour les courses de moins de 1000 m (afin de faciliter les compétitions à manches éliminatoires).
- Révision complète des règles relatives au sprint sur plage de l'aviron de mer et à l'aviron de mer d'endurance afin de les intégrer dans le Code de course (au lieu d'une annexe).
- Révision des règles du sprint sur plage afin de les aligner sur les changements apportés par World Rowing, notamment l'introduction des « défis ».